



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUINT-FONSEGRIVES, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GASC Jean-Pierre, Maire.

Présents : GASC Jean-Pierre, SCHEDDEL Ariane, MENDES Alain, ALIAS BENITO Marielle, MALNOUE Philippe, GERMAIN Béatrice, CHATELAIN Franck, LABORIE Alain, GAI Béatrice (à compter de la délibération n°34), LESTRADE David, FERNANDES Manuel, CHAMINADOUR Sylvie, BOSCUS Nicolas, HAINAUT Philippe, ALLEGRE Robert, AMALRIC Richard, VERBAEYS Marie-Anne, DARRICARRERE Daniel, CAUHAUPE Alain, LABORDE Olivier, AUSSAGUEL Jean.

Absents : Madame Maryse MARSAL, Madame Béatrice CONTE, Madame Marion BALLOTTA, Madame Sophie THIEBAULT.

Procurations : Madame Marie-Pierre CATHALA a donné procuration à Madame Marielle ALIAS BENITO, Madame Valérie DENIS BRUIANT a donné procuration à Monsieur Alain MENDES, Madame Simone BARBASTE a donné procuration à Monsieur Jean AUSSAGUEL, Madame Marie-Blanche VIGNOLES a donné procuration à Monsieur Olivier LABORDE.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du jeudi 20 avril 2023

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2023.

2. Demande de subvention CLAS Collège au CD31 – Année scolaire 2023-2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention pour le CLAS collège (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) dans les conditions suivantes :
Le CLAS millésime 2023 regroupe une action élémentaire (du CE2 au CM2) et une action collège (6ème à 3ème) pour chacune, un groupe de 12 jeunes maximums.

Les objectifs généraux des actions CLAS pour l'année scolaire 2023/2024 sont :

- Valoriser le jeune en mettant l'accent sur des réussites, ses centres d'intérêt et ses apprentissages
- Fournir des clés et des méthodes pour favoriser la mise au travail et l'autonomie
- Prodiguer aux familles un soutien à la parentalité au plus proche de leurs attentes et besoins

La synthèse du budget prévisionnel pour les deux actions CLAS est la suivante :
Total des charges : 17 550 € (Personnels / matériel éducatif / intervenants).

Dans le cadre de l'action spécifique CLAS collège, il est proposé de demander au CD 31 une subvention à hauteur de 1 920 €.

Madame Alias Benito demande quelques précisions sur le fonctionnement du CLAS,

Madame Marie-Anne Verbays explique à Madame Alias Benito ainsi qu'à l'ensemble des élus du Conseil Municipal présents le fonctionnement du CLAS,

Monsieur Jean Ausseguel souhaite savoir si le cout total du fonctionnement du CLAS est inclus dans le budget global de fonctionnement de la collectivité. De plus, Il souhaite connaître le mode de calcul de la somme notée dans le cadre de l'éventuelle subvention versée par le CD31.

Monsieur Jean-Pierre Gasc lui confirme. Il indique également que la somme inscrite dans le cadre de l'éventuelle subvention reçue est un montant forfaitaire fixé par le CD 31.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide maximale du Conseil Départemental 31 dans le cadre du dispositif CLAS, conformément au plan de financement ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer tout document afférent à cette décision.

3. Demande de subvention VVV été 2023

Pendant l'été 2023, la commune propose, en partenariat avec LEC, un projet adolescent portant sur le vivre ensemble et le partage : entre sport et culture urbaine.

Les deux actions principales sont la réalisation d'un chantier portant sur la rénovation des tribunes mobiles du gymnase Corraze et la préparation et réalisation d'un tournoi de basket 3x3 en partenariat avec le club de basket de la commune, qui a aura lieu du 17 au 21 juillet 2023.

La deuxième action principale est la réalisation d'un séjour à Mimizan du 24 au 28 juillet. Ce séjour est mutualisé entre les structures jeunesse des communes de la CTG et ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une aide du Conseil Départemental 31 à hauteur de 4 500 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide du Conseil Départemental 31 dans le cadre du dispositif 3V, conformément au plan de financement ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer tout document afférent à cette décision.

4. Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur de la médiathèque qui a fait l'objet de quelques modifications (joint à la présente note).

- Madame Marielle Alias Benito s'interroge sur le fait que la médiathèque n'est pas réalisée l'acquisition d'une boîte de retour de livres.
- Madame Béatrice Germain lui indique le cout important (en moyenne 6.000 €) d'un tel investissement et qu'il a été décidé de ne pas acheter une boîte de retour des livres sur cet exercice 2023. Cette proposition pourra être éventuellement rediscuter dans le cadre de la préparation budgétaire de 2024.
- Monsieur Jean-Pierre Gasc propose que lors d'un prochain Conseil Municipal Béatrice Germain puisse présenter le fonctionnement d'une boîte de retour des livres dans le cadre d'une médiathèque.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la modification du règlement intérieur de la médiathèque.

5. Acquisition d'une parcelle de l'opération immobilière du 76 route de la Saune

Monsieur le Maire rappelle l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Pont de Bois imposant le retrait des bâtiments du permis de construire pour permettre la réalisation d'un espace vert suffisamment important créant le pendant à l'espace vert communal situé en vis-à-vis.

Monsieur le Maire rappelle également que le permis de construire PC 031 445 14 C 0002 prévoyait la rétrocession de la parcelle AI 17 d'une contenance de 1 466 m² au profit de la commune de Quint-Fonsegrives.

Kaufman and Broad, actuellement propriétaire de la parcelle a, par courrier en date du 18/04/2023 demandé son intégration au patrimoine communal pour l'euro symbolique.

Monsieur Jean Aussaguel souhaite savoir qui de la mairie ou de Kaufman and Broad est à l'origine de cette demande d'opération.

Monsieur Philippe Malnoue indique que la commune a souhaité réalisée cette opération et qu'il était prévu qu'à terme cette parcelle intègre le domaine public. De plus, il précise que cette parcelle ne sera pas constructible.

Monsieur Jean-Pierre Gasc indique pour sa part que la commune ne prendra acquisition de cette parcelle que si elle est parfaitement tondue et propre. Une convention viendra préciser le cadre précis de l'acquisition de cette parcelle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'acquisition gratuite de la parcelle cadastrée section AI n° 17 d'une contenance de 1 466 m²

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié

Communication :

- Le Padel : Nouvel emplacement

- Monsieur Alain Laborie informe les élus présents que la construction du Padel prévue initialement sur un espace vert dans le prolongement du club house de tennis va pour des raisons techniques être finalement réalisé sur un terrain de tennis accolé au boulodrome. Ce changement de localisation a été choisi par le club de tennis. En outre, le projet reste sur la même parcelle et son coût prévisionnel est légèrement inférieur au coût présenté pour le premier emplacement. Enfin, ce nouvel emplacement s'éloigne des riverains et donc des éventuelles incidences sonores.

- **Choix du prestataire dans la cadre du marché relatif à la fourniture et l'acheminement en gaz naturel pour une durée de 2 ans.**

- Alain Mendes présente à l'ensemble des élus présents le choix de la collectivité dans le cadre du marché relatif à la fourniture et l'acheminement en gaz naturel. Ce marché a été réalisé avec la participation du cabinet conseil UNIXIAL en tant qu'assistant en maître d'ouvrage afin de nous accompagner sur la mise en concurrence de nos compteurs de gaz naturel sous la forme d'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents conclu conformément aux articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mai dernier pour faire l'analyse des offres pour le marché subséquent n°1 du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025. Deux candidats ont répondu :

- Total énergie
- EDF

Au vu des analyses des critères et des pondérations, le candidat TOTAL ENERGIE a été retenu.

- Jean Aussaguel souhaite savoir s'il n'aurait pas été possible de s'engager pour une 1^{ère} année fixe et revoir le contrat pour la 2^{ème} année en renégociant notamment si les coûts de l'énergie continuent de baisser.
- Olivier Laborde précise que la commission d'appel d'offres a fait le choix de la sécurité en s'engageant sur 2 ans au regard des prix actuels qui sont bien inférieurs à ceux proposés il y a un an.
- Jean-Pierre Gasc confirme que si nous nous étions engagés que sur 1 an car l'instabilité des marchés ne garantissait pas une certitude quant à la baisse régulière du coût de l'énergie et surtout il y avait un risque important qu'aucun candidat ne réponde sur une période d'une année.

- **La bastide : Point d'étape.**

David Lestrade, élu en charge des grands projets et coordinateur du projet « la bastide » présente à l'assemblée des élus présents : **La bastide : Un Espace de Vie Sociale.**

Cette présentation a été réalisée avec un Power Point (document joint) permettant à l'ensemble des élus de visualiser les différentes étapes développées à ce jour et en cours de construction.

- **Phase déjà réalisées :**

- **Phase 1 : Cadrage de l'étude et analyse des dynamiques et de l'offre existantes,**
- **Phase 2 : Analyse de la demande potentielle :**
 - Entretiens avec le tissu associatif et services municipaux,

- Enquête en ligne,
 - Matinée portes ouvertes et animation participative dans l'espace public,
 - Analyse des dynamiques socio-économiques,
- **Phase 3 : Co-construction du projet**
 - Atelier de co-construction,
 - Visites des EVS de Castanet et Paulhac
- **Phase à construire :**
- **Phase 4 : Etude d'aménagement et de gestion.**
- Jean-Pierre Gasc informe que ce projet mené en lien avec la population dans le cadre d'un Espace de Vie Sociale est également en relation avec de nombreux partenaires institutionnels afin de soutenir financièrement ce projet à savoir : L'Etat, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne,
 - Marie-Pierre Cathala souhaite comprendre comment va être choisi les éventuelles activités qui vont être proposées,
 - David Lestrade indique que cela sera traité et organisé par un futur salarié coordinateur de « La Bastide » en relation directe avec l'ensemble des interlocuteurs,
 - Marielle Alias-Benito souhaite savoir si le Maire reste responsable des lieux,
 - Jean-Pierre Gasc confirme que le lieu reste sous la responsabilité de la collectivité avec un travail de co-construction et de coordination avec l'ensemble des intervenants.

Jean-Pierre Gasc clôture le Conseil Municipal à 19h45